



# SANTÉ DES JEUNES DU SECONDAIRE

2022-2023

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

Emploi →

Élèves ayant déjà été blessés au travail dans leur emploi principal

## DE QUOI EST-IL QUESTION ?

Il est prouvé que les jeunes sont plus à risque de subir des accidents de travail, notamment en raison du type d'emploi occupé, de la forte présence de contraintes physiques, du manque de formation et de la forte mobilité en emploi. Il faut préciser qu'ici, la notion de blessure ne fait pas référence à la définition d'accident de travail utilisée en santé et sécurité au travail. Dans l'enquête, on demande simplement aux élèves s'ils ont été blessés dans le cadre de leur emploi actuel, sans précision quant au type de blessure ni au moment où celle-ci est survenue. Ici, la proportion est calculée sur l'ensemble des élèves travaillant pour un employeur ou dans l'entreprise familiale.

## Élèves ayant déjà été blessés au travail dans leur emploi principal

Élèves de 12 à 17 ans

Territoires	Sexes réunis		Garçons		Filles	
	N <sup>e</sup>	%	N <sup>e</sup>	%	N <sup>e</sup>	%
Abitibi-Témiscamingue	1 200	27 =	600	28 =	500	25 =
Québec	47 200	27	25 800	29	21 300	25

N<sup>e</sup> Nombre estimé

= % régional comparable à celui du reste du Québec (l'écart entre les deux résultats n'est pas significatif)

## Notes

Dans le tableau précédent, la comparaison des données (représentée par le symbole =) est effectuée entre le pourcentage régional et celui du reste du Québec, c'est-à-dire l'ensemble du Québec excluant la région. Néanmoins, les données « Québec » présentées dans ce tableau se rapportent bien à l'ensemble du Québec, qui inclut la région.

Le total peut différer de la somme des parties en raison de l'arrondissement des estimations.

## FAITS SAILLANTS

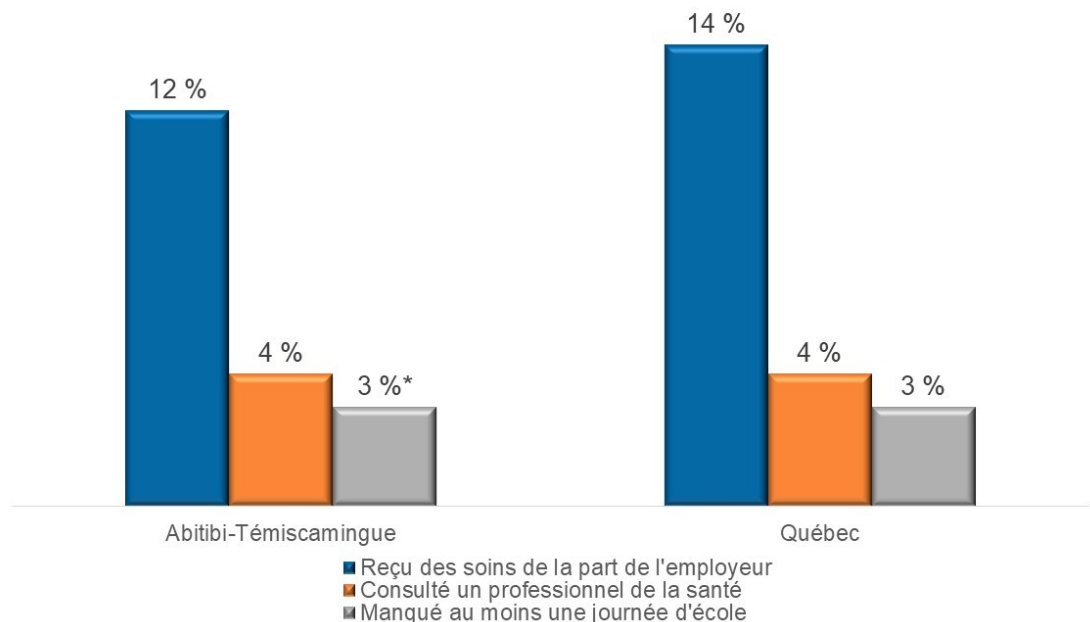
En Abitibi-Témiscamingue, parmi les élèves occupant un emploi durant l'année scolaire (chez un employeur ou dans l'entreprise familiale), 27 % ont déjà été blessés au travail, dans leur emploi principal actuel, un résultat comparable à celui du reste de la province (27 %). Autant de garçons (28 %) que de filles (25 %) se retrouvaient dans cette situation. Dans les deux cas, les proportions régionales se comparent à celles du reste du Québec (respectivement 29 % et 25 %).

Suite à une blessure dans le cadre de leur emploi principal, parmi les élèves travaillant pour un employeur ou l'entreprise familiale :

- 12 % ont reçu des soins de la part de leur employeur, d'un superviseur ou d'un employé ;
- 4 % ont consulté un professionnel de la santé dans une clinique ou un hôpital ;
- 3 % ont manqué au moins une journée d'école.

À noter que ces données régionales se comparent à celles du reste du Québec et qu'il n'existe pas de différence selon le sexe.

**Proportion (%) d'élèves ayant été blessés (employeur, entreprise familiale), selon la gravité de la blessure, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2022-2023**



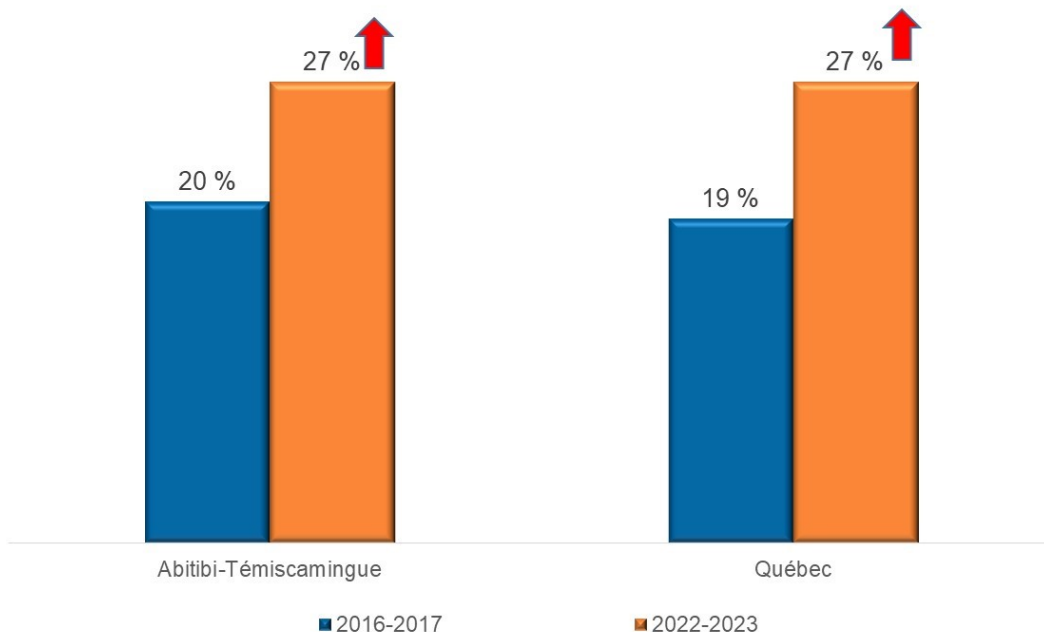
\* Attention, estimation de qualité moyenne, à utiliser avec prudence

## Évolution dans le temps

Les résultats de l'enquête 2016-2017 ne peuvent être comparés à ceux de l'enquête réalisée en 2010-2011, en raison de modifications apportées aux questions posées aux élèves. Ces modifications étaient nécessaires pour assurer une plus grande précision des données recueillies.

De 2016-2017 à 2022-2023, le pourcentage régional d'élèves ayant été blessés au travail a augmenté significativement de 20 % à 27 %. Chez les garçons, cette hausse a été de 22 % à 28 % alors que chez les filles, ce fut de 18 % à 25 % (données non illustrées).

Proportion (%) d'élèves ayant été blessés au travail dans leur emploi principal (employeur, entreprise familiale), Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2016-2017 et 2022-2023



↑ Pourcentage significativement plus élevé que celui du cycle précédent

## Qu'est-ce qui influence les résultats ?



La santé d'un individu est influencée par de nombreux facteurs. L'EQSJS permet de dégager des caractéristiques liées à diverses problématiques ou comportements chez les jeunes. Dans le tableau suivant, la flèche (↑) indique que le pourcentage d'élèves est plus élevé parmi ceux présentant la caractéristique mentionnée. Exemple : les élèves travaillant 16 heures ou plus par semaine (premier facteur dans la liste) étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à avoir été blessés dans le cadre de leur travail. Cela ne signifie pas que le nombre d'heures de travail élevé entraîne automatiquement des blessures mais qu'il existe une association statistique entre les deux. Les autres indicateurs sur le l'emploi font également l'objet d'une fiche qu'il est possible de consulter.

### Indicateurs sur l'emploi

#### Facteurs qui influencent les indicateurs sur l'emploi

Facteurs qui influencent les indicateurs sur l'emploi	Occuper un emploi	16 heures ou + par semaine	Reçu des consignes de sécurité	Blessés au travail
Travaillant 16 heures ou plus par semaine			↑	↑
Travaillant pour un employeur		↑	↑	
Étudiant au 2e cycle (secondaire 3, 4 et 5)	↑	↑		
Ayant un risque élevé de décrochage scolaire		↑		
Ayant un faible risque de décrochage scolaire	↑			
Vivant dans une famille reconstituée ou monoparentale		↑		
Vivant dans une famille biparentale	↑			
Dont les deux parents occupent un emploi	↑			
Ayant un faible soutien social dans leur famille		↑		
Ayant un soutien élevé de leurs amis	↑			

#### Source :

Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS), 2022-2023  
 Rapport provincial : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-sante-jeunes-secondaire-2022-2023.pdf>

## Questions ou commentaires ?



**Courriel :**  
**Téléphone :**

Guillaume Beaulé, Direction de santé publique  
 guillaume\_beaulé@ssss.gouv.qc.ca  
 819 764-3264, poste 49211